

# Module Master 1 L.A.I : pragmatique et énonciation

## La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage

1-La notion de polyphonie tient ici d'une métaphore musicale. Elle évoque l'image d'un ensemble de voix orchestrées dans le langage. Les approches dites polyphoniques cherchent à montrer que sens des énoncés et des discours, loin de consister simplement à exprimer la pensée d'un sujet parlant empirique, consiste avant tout à mettre en scène une pluralité de voix énonciatives abstraites. Le sens se présenterait ainsi, à différents niveaux, comme un assemblage de paroles et de points de vue, plus ou moins hétérogènes, que l'interprète serait chargé d'organiser pour comprendre ce qui est dit.

2-Inspirées des analyses de Mikhaïl Bakhtine consacrées aux romans de Dostoïevski et à la littérature qu'il appelait carnavalesque – où la voix du narrateur apparaît souvent masquée par celle de ses personnages et plus abstraitement par certains points de vue idéologiques –, diverses analyses polyphoniques voient le jour depuis une vingtaine d'année en France dans le domaine des sciences du langage. Chez Mikhaïl Bakhtine (1934, 1953), la notion de polyphonie relève d'une exploitation romanesque de ce qu'il conçoit comme le dialogisme du langage ordinaire, propriété selon laquelle les énoncés sont structurellement déterminés selon deux axes, respectivement interdiscursif et interlocutif. D'une part, les énoncés entrent systématiquement en résonance intertextuelle avec une somme de « déjà dit » à l'aide des mêmes mots ou à propos du même objet ; ils font écho et réagissent à d'autres paroles ou points de vue qu'ils intègrent. D'autre part, les énoncés non seulement répondent et ce faisant répètent ou reproduisent certains éléments, mais ils anticipent aussi sur les interprétations, annoncent les réponses potentielles d'un destinataire, réel ou virtuel, auquel ils s'adressent. Selon Mikhaïl Bakhtine, la forme et le contenu des énoncés est le fait de cette double détermination dialogique dont, bien souvent, les dimensions croisées se confondent ou se fondent, notamment dans la littérature carnavalesque où la notion de polyphonie subsume les différents aspects du dialogisme. Dès lors, rien d'étonnant que les notions de dialogisme et de polyphonie se recoupent parfois dans la littérature récente. Il n'est pas rare que des phénomènes qualifiés de dialogiques dans certaines approches, correspondent à des faits polyphoniques dans d'autres analyses.

3-Dès la fin des années 70, les hypothèses de Mikhaïl Bakhtine ont trouvé en France, dans le domaine des sciences du langage et en particulier en analyse du discours, un terrain favorable à leur influence, à l'intersection de divers courants notamment philosophiques, psychanalytiques, littéraires et linguistiques. Parmi d'autres approches comme celles de Julia Kristeva (1969), Tzvetan Todorov (1981), les analyses de Jacqueline Authier-Revuz (1982, 1995) en témoignent ; elles cherchent à saisir la façon dont le discours se représente lui-même, dans le processus même où il s'énonce, comme constitué d'autres discours et d'un langage hétérogène. On peut également citer à ce sujet le modèle genevois d'analyse du discours développé autour d'Eddy Roulet (1985, 2001) qui accorde une large place aux notions bakhtiniennes de dialogisme et de polyphonie. En théorie littéraire et en narratologie, les hypothèses de Mikhaïl Bakhtine ont fait écho aux travaux de Gérard Genette sur le point de vue (1972, 1983) dont s'inspire accessoirement Oswald Ducrot (1982, 1984) pour élaborer sa théorie polyphonique du sens des énoncés. C'est essentiellement à ce dernier que l'on doit l'introduction de la notion de polyphonie en

sémantique, dans le cadre d'une théorie fondée sur une conception énonciative du sens, inscrite dans une tradition remontant notamment à Charles Bally (1932). Plutôt qu'à Mikhaïl Bakhtine à qui Oswald Ducrot emprunte la notion de polyphonie sans s'interroger plus avant sur sa théorie, c'est essentiellement chez Charles Bally que l'on trouve en germe les conditions de la théorie polyphonique dont il sera question dans cette présentation.

## Énonciation effective et mise en scène énonciative

4- Bien avant Émile Benveniste (1966) et John L. Austin (1970), on doit à Charles Bally d'avoir relevé que les phrases de la langue ne consistent pas simplement à décrire le monde au travers des contenus qu'elles expriment ; qu'elles consistent aussi à mettre en scène leur propre énonciation. Selon Charles Bally (1932 : 35-36), les phrases comprennent non seulement un *dictum*, consacré à l'expression de leur contenu, c'est-à-dire à la description d'états de choses auxquels elles réfèrent, mais un *modus*, voué à une sorte de mise en scène conventionnelle de l'opération même consistant à penser et à décrire les états de choses en question. Charles Bally cherche à faire apparaître que l'énonciation est aussi l'objet du sens, que le sens consiste non seulement à décrire le monde, mais à montrer l'énonciation, à en présenter une image (*sui-référentielle* ou *réflexive*) à travers un style aussi bien que de certaines formules expressives ou modales au sens large, certaines marques prosodiques à l'oral<sup>1</sup>. En digne héritier de Charles Bally, Oswald Ducrot précise bien à ce sujet que l'objet de la pragmatique linguistique (ou pragmatique intégrée) ne tient pas « de ce que l'on fait en parlant, mais de ce que la parole, d'après l'énoncé lui-même, est censée faire » (1984 : 174). Il est évident que, dans bien des cas, ces sortes de présentations ou représentations théâtralisées que délivre la parole, dans son sens même, de son dispositif énonciatif (c'est-à-dire de celui qui la produit et de celui à qui elle est adressée, du moment, du lieu où elle est énoncée, des croyances et des actes de paroles qu'elle met en jeu, etc.) coïncident avec ce que l'on conçoit de sa situation effective. Mais il est également très fréquent que certaines distorsions se produisent, à différents niveaux, entre l'énonciation réelle et l'énonciation telle qu'elle se trouve présentée dans le discours, dans le sens même des phrases énoncées. C'est par exemple le cas dans le passage ci-dessous, tiré d'un article de presse où un journaliste s'adresse en ces termes à ses lecteurs : « C'est bonnard. T'es une vedette de cinéma, d'Hollywood, tu te présentes à l'élection de gouverneur en Californie. Pof ! t'es élu. C'est ce qui est arrivé à Schwarzenegger et vous savez quoi ? Il tient des vies d'hommes dans ses mains, maintenant, Schwarzenegger. Après l'illusion, la chair et le sang. Le premier condamné à qui il pouvait accorder la grâce, qu'il lui a refusée, sera exécuté le 10 février [...] » (*Le Nouvel Observateur*, 5-11/2/04).

5- En vertu de ses diverses propriétés stylistiques (au sens de Charles Bally), ce passage commence par présenter son énonciation comme une suite d'exclamations émanant d'une conversation familière entre admirateurs d'Arnold Schwarzenegger et du rêve américain. Or, le lecteur sait pertinemment qu'il est en train de lire un article de presse et n'en assimile donc pas l'auteur avec celui qui endosse ici le tutoiement, l'oralité, le niveau de langue et même le contenu de certains propos. La distinction établie par Charles Bally entre sujet parlant et sujet modal porte sur un aspect central de cette dissociation entre énonciation effective et énonciation prétendue, dissociation que l'on retrouve aujourd'hui sous diverses formes dans certaines approches linguistiques et en analyse du discours autour de la question de l'*ethos*<sup>2</sup>. Contrairement au sujet parlant qui est un être empirique, responsable de l'activité effective (articulatoire, cognitive, sociale) en quoi consiste la parole, le sujet modal est une image intérieure au sens. Ce dernier n'est pas celui qui parle et pense effectivement, le responsable empirique de la parole, mais celui que le langage présente, dans son sens même, comme celui qui parle et pense ce qui est dit.

6-Comme l'écrit Charles Bally, « le sujet modal peut être le plus souvent en même temps le sujet parlant » (1932 : 37), mais, pour autant, les exemples ne manquent pas d'une dissociation plus ou moins nette entre le producteur effectif de la parole et celui qui s'y trouve présenté comme assumant une telle responsabilité. Ainsi personne ne songera, dans un roman de science-fiction par exemple, que celui qui raconte son voyage sur la planète Mars doit être identifié au sujet parlant réel. La distinction qu'a pu faire Gérard Genette entre l'auteur d'un roman, dont on sait qu'il est la source effective et bien réelle d'un récit de fiction, et le narrateur, qui n'est qu'une image fictive intérieure au sens, de celui qui raconte une histoire vécue, illustre elle aussi parfaitement l'opposition générale proposée par Charles Bally. Dans les termes d'Oswald Ducrot, il faudrait dire alors que le locuteur, auquel renvoient notamment les pronoms de première personne, ne coïncide pas avec le sujet parlant dont le nom est écrit sur la couverture. Pour prendre un tout autre exemple, un énoncé comme « Je me bois frais » sur une bouteille de jus de fruit renvoie lui aussi à un locuteur parfaitement fictif, qui ne correspond à aucun sujet parlant réel. Pour illustrer sa distinction entre locuteur et sujet parlant, Oswald Ducrot prend le cas d'une circulaire de la forme « Je soussigné... », dont le locuteur est absent tant qu'elle n'a pas été remplie par quelqu'un. Comme dans les exemples précédents, le locuteur n'a nul besoin de coïncider avec l'être empirique effectivement responsable de la rédaction du texte. Selon Oswald Ducrot, le rôle de la signature est précisément « d'assurer l'identité entre le locuteur indiqué dans le texte et un [quelconque] individu empirique [...] grâce à une norme sociale qui veut que la signature soit authentique [...], l'auteur empirique de la signature doit être identique avec l'être indiqué, dans le sens de l'énoncé, comme son locuteur. Dans la conversation quotidienne, c'est la voix [...] qui authentifie l'assimilation du locuteur à un individu empirique particulier, celui qui produit effectivement la parole » (1984 : 194-195). De façon peut-être moins spectaculaire, les énoncés dont le locuteur est représenté par un « nous » posent le même genre de problème. Comme le souligne Charles Bally (1965 : 37), un énoncé comme « Nous ne croyons pas qu'il pleuvra » engage énonciativement d'autres sujets que le seul producteur effectif de la parole. Pour que l'identité soit parfaite, entre réalité énonciative et projection verbale, il faudrait que l'ensemble des personnes identifiées au « nous » produise l'énoncé en question d'une seule et même voix collective (ou que l'énoncé en question soit tiré d'une pétition signée collectivement). En d'autres circonstances, le locuteur s'exprime au nom d'une collectivité dont l'engagement n'est pas vérifiable.

7-Cette première distinction, entre sujet parlant et locuteur – et plus généralement entre énonciation effective et énonciation (re)présentée, c'est-à-dire montrée, mise en scène à l'intérieur du sens – ne donne pas lieu en soi à une forme de polyphonie. Telle qu'elle sera conçue dans cette étude, la notion de polyphonie ne renvoie pas à différents types (ou degrés) de désaccord entre sens et situation, entre rôles énonciatifs et instances énonciatives réelles, mais à diverses formes de feuilletages énonciatifs à l'intérieur du sens. Ainsi, dans notre premier exemple, pour que l'on puisse parler de polyphonie, faudrait-il que le locuteur lui-même se démultiplie en diverses instances énonciatives plus ou moins distinctes. Or, dans cet exemple, ce en quoi consiste le locuteur évolue dans le temps certes, mais il n'y a qu'un seul locuteur à la fois, plus ou moins distinct du sujet parlant réel. Le locuteur commence par être présenté comme participant à une conversation familière entre admirateurs d'Arnold Schwarzenegger, avant d'évoluer vers des représentations plus en accord avec la situation d'énonciation effective. Donc, à un niveau discursif, si l'on prend en compte la succession des énoncés dont le texte se compose, le locuteur se transforme et évolue, et l'on pourrait dire en ce sens que le texte est polyphonique. Néanmoins, aucun des énoncés de ce texte n'est pour autant défini comme polyphonique en soi, c'est-à-dire pris isolément, indépendamment de la dynamique discursive dont il relève.

## Deux formes de polyphonie

8-Dans son étude fondatrice de la notion de polyphonie en sémantique, Oswald Ducrot assimile en revanche à une première forme de polyphonie les cas de « double énonciation » (1984 : 203) dont relèvent les diverses formes de citation directe, notamment le discours rapporté au style direct. Nous ne nous y arrêtons que pour souligner ce qui les oppose à un ensemble de faits encore plus hétérogènes et difficilement saisissables, qu'Oswald Ducrot assimile à une seconde forme de polyphonie, sur laquelle portera en particulier sa théorie. Mais avant d'en arriver là, voyons brièvement en quoi consiste cette première forme de polyphonie à partir d'un exemple : « "Vous n'êtes ni Seguin, ni Jospin". L'argument a été lancé par Jacques Chirac à Alain Juppé au téléphone et aurait produit un certain effet sur l'intéressé. En d'autres termes, le maire de Bordeaux ne serait pas de la trempe de ces hommes qui abandonnent brutalement le combat comme Philippe Séguin ou Lionel Jospin. Pourtant, hier à Marseille le chef de l'État a semblé résigné à devoir se passer des services de son "cher Alain" » (*Libération*, 03/02/04).

9-Ce passage s'ouvre (et se clôt) sur une citation directe, c'est-à-dire sur une séquence dont l'énonciation est présentée comme double, comme le fait de deux locuteurs superposés. Elle renvoie d'une part à une énonciation de premier niveau consistant à reproduire mimétiquement un discours objet (énonciation imputable à un locuteur que l'on pourrait dire rapporteur, coïncidant en l'occurrence avec le sujet parlant, c'est-à-dire le journaliste). Et, d'autre part, elle renvoie simultanément à l'énonciation même de ce discours, objet imputable à un locuteur de second niveau que l'on pourrait dire rapporté (coïncidant avec Jacques Chirac). Il est bien connu que le locuteur de premier niveau n'est pas explicitement marqué dans une citation directe, dont les pronoms personnels et autres embrayeurs, lorsqu'ils apparaissent, renvoient au second niveau d'énonciation présenté, à savoir au locuteur rapporté (Jacques Chirac) et à son destinataire (Alain Juppé dans le cas de notre exemple, à qui réfèrent les pronoms de deuxième personne). Le premier niveau d'énonciation est celui de la *mimesis*, c'est-à-dire de l'opération consistant à reproduire ce qui a été dit, parfois dans un but essentiellement informatif. Mais d'autres fonctions peuvent être associées aux citations directes qui font ressortir le rôle du locuteur rapporteur et la dimension polyphonique assimilable à toute forme de double énonciation. Ainsi, lorsqu'on a recours à un proverbe ou à n'importe quel effet d'intertextualité, à n'importe quel type de reprise citative d'un discours objet dans son propre discours, la double énonciation peut-elle avoir pour but non pas d'informer de ce qui a été dit par autrui, mais plutôt de modaliser allusivement ce que le locuteur de premier niveau cherche personnellement à faire entendre (afin d'en préciser la source énonciative et ainsi de lui attribuer plus d'authenticité, de force de conviction, ou encore de ne pas en prendre toute la responsabilité, de s'en tenir à distance)<sup>3</sup>. Notamment, à la fin de l'exemple ci-dessus, la citation n'a pas tant pour objectif de nous informer de ce que Jacques Chirac appelle Alain Juppé son « cher Alain », que de permettre au locuteur rapporteur de prendre personnellement en charge une affirmation partiellement exprimée dans les termes de Jacques Chirac. Incontestablement, cette dernière citation met elle aussi en jeu deux locuteurs distincts, toujours le journaliste et Jacques Chirac, relevant de deux niveaux d'énonciation distincts, hiérarchisés, mais d'égale importance.

10-Quelle que soit la plus ou moins grande complexité des différents cas de double énonciation susceptibles d'être mis en jeu dans le discours, les formes de polyphonie qui s'y trouvent impliquées sont toutes fondées sur une pluralité de locuteurs, c'est-à-dire précisément d'énonciations distinctes, sur une pluralité de paroles différentes, jouées simultanément sur la scène énonciative du discours. Or, il faut relever que ce n'est généralement pas de cela dont il est question lorsqu'on parle de polyphonie à la suite d'Oswald Ducrot en sémantique. Bien que brièvement pris en compte par ce dernier pour être assimilés à une première forme de polyphonie, les faits dont il vient d'être question se rapprochent sans doute davantage des diverses formes de dialogisme et de polyphonie analysées par Mikhaïl Bakhtine. En ce qui concerne Oswald Ducrot, la notion de polyphonie a rapidement consisté à couvrir d'autres formes d'hétérogénéité énonciative, parfois plus

abstraites sans doute, mais non moins importantes pour rendre compte de la signification. Commençons par comparer à ce sujet l'exemple suivant au précédent : « Marc Dutroux le gentil, le sauveur, le philanthrope, le philosophe, le scrupuleux, la victime, le repentant. Tel est le portrait ahurissant que l'accusé le plus honni de Belgique a dressé de lui-même durant son premier interrogatoire devant la Cour d'assises d'Arlon » (*Le Temps*, 04/03/04).

11- Contrairement au précédent qui, à deux reprises successives, mettait en jeu un double procès énonciatif relatif à deux situations et notamment à deux locuteurs distincts, le passage ci-dessus ne met en scène que sa propre énonciation et un seul locuteur, identifié au journaliste. Rien ne permet ici de considérer que telle ou telle expression met en jeu une autre énonciation. Certes, l'exemple ci-dessus fait allusion à une parole étrangère, celle de Marc Dutroux lors de son procès, mais cette parole n'est alors incarnée par aucune expression, notamment par aucune marque de première personne, formule d'adresse ou autre forme d'embrayeur susceptible de renvoyer à une situation d'énonciation distincte et à un autre locuteur. Néanmoins, peut-on se contenter de relever que ce passage fait simplement allusion au discours de Marc Dutroux ? Cela est vrai de la seconde phrase où il est question du portrait ahurissant que ce dernier donne de lui-même à son procès ; mais que dire de la première phrase, où il est question de « Marc Dutroux le gentil, le sauveur, le philanthrope... » ? N'a-t-on pas affaire à une forme d'allusion bien plus proche de ce qui se produit dans notre exemple précédent, où un locuteur de premier niveau rejoue mimétiquement ce qui est censé avoir été dit préalablement par Jacques Chirac à Alain Juppé ? Autrement dit, le locuteur ne rejoue-t-il pas ici le portrait ahurissant dont il parlera par la suite ? La seule façon de sortir de l'impasse consiste à admettre que le langage permet de mettre en scène un simple point de vue que le locuteur joue, exprime, mais qu'il ne prend pas personnellement à son compte, et ceci sans forcément renvoyer à une situation d'énonciation et à un locuteur distinct. Dans l'exemple ci-dessus, la première phrase met en scène sa propre énonciation comme le fait d'un locuteur exprimant un point de vue qui n'est pas le sien. Et de même dans l'exemple précédent, après avoir eu recours à une forme de citation, c'est-à-dire de double énonciation mettant en scène une déclaration imputée à Jacques Chirac, le locuteur reformule ensuite le seul contenu de cette déclaration, le point de vue qu'elle exprime si l'on préfère, dans le cadre de l'énoncé préfacé par « En d'autres termes ». Aucune forme de double énonciation dans les cas de ce genre, de dédoublement énonciatif, mais plutôt une sorte de dissociation parmi les opérations en quoi consiste l'énonciation. Le locuteur assume alors la responsabilité de la parole, notamment le choix des mots et des formulations (c'est lui qui réfère à Alain Juppé par l'expression « le maire de Bordeaux », à Marc Dutroux par son nom propre), mais pas le point de vue que les mots expriment. « D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut faire apparaître des voix qui ne sont pas celle d'un locuteur » écrit Oswald Ducrot (1984 : 204). C'est généralement à ce genre d'observations que renvoie désormais la notion de polyphonie en linguistique<sup>4</sup>.

12- Sur ce point également, Oswald Ducrot s'inspire de Charles Bally. Dans l'article qu'il lui consacre, Oswald Ducrot (1989) cherche à démêler en quoi il lui est redevable non seulement de sa distinction entre sujet modal et sujet parlant – c'est-à-dire entre mise en scène énonciative et énonciation effective –, mais de l'observation selon laquelle le sujet modal ne s'accorde pas nécessairement aux points de vue associés à ce qu'il exprime. Même lorsque ce dernier « est identique au sujet parlant, il faut prendre garde de confondre pensée personnelle et pensée communiquée. Cette distinction est de la plus haute importance et s'explique par la nature du signe linguistique lui-même » écrit à ce sujet Charles Bally (1932 : 37). Autrement dit, le sujet modal peut lui-même être clivé, quel que soit son lien au sujet parlant, lorsqu'il exprime un point de vue qui n'est pas le sien, qu'il ne prend pas personnellement en charge. Pour bien marquer la dissociation qui s'impose dans certains cas entre le locuteur, présenté dans le sens de l'énoncé comme le responsable de l'énonciation, c'est-à-dire du fait même de la parole, des mots utilisés, du style, etc., et le responsable des points de vue que l'énonciation exprime, Oswald Ducrot (1984 : 204) introduit la notion d'énonciateur qu'il applique à de nouveaux êtres de discours abstraits, censés prendre en charge exclusivement ces points de vue :

« J'appelle *énonciateurs* ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils *parlent*, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles ». Sommairement résumée, la conception polyphonique du sens des énoncés selon ce dernier consiste donc à admettre que le sens de tout énoncé présente son énonciation comme le fait d'au moins un locuteur, d'une part, responsable du fait de dire mais non de ce qui est dit, du ou des point(s) de vue exprimé(s), point(s) de vue présenté(s), d'autre part, comme le fait d'un ou de plusieurs énonciateur(s) susceptible(s) d'être, selon les cas, plus ou moins dissocié(s) ou au contraire identifié(s) au locuteur.

13-Dans les cas les plus simples sans doute, l'énoncé ne met en scène qu'un seul énonciateur coïncidant avec un seul locuteur (lui-même conforme à un sujet parlant identifiable). Ce serait le cas d'un énoncé comme « Il fait un temps magnifique » prononcé par quelqu'un qui trouve effectivement que le temps est magnifique et cherche simplement à faire part de ce sentiment sans y mettre aucune ironie, sans prétendre faire écho à quelque parole ou même simplement confirmer ainsi ce que vient de dire son interlocuteur. Mais, même dans ce cas, la parfaite coïncidence du locuteur et de l'énonciateur n'est alors qu'un effet de sens contextuel parmi d'autres qui, selon Oswald Ducrot n'est nullement prévu par la signification de la phrase. Et, par ailleurs, la plupart des énoncés mettent de toute façon en scène plusieurs énonciateurs qui structurellement n'ont pas le même degré d'assimilation au locuteur. Ainsi les contenus présupposés sont-ils imputables à des énonciateurs plus éloignés du locuteur que les énonciateurs impliqués par les contenus posés. De même, les énoncés de forme négative impliquent non seulement, selon Oswald Ducrot, un énonciateur responsable du point de vue négatif généralement identifié au locuteur, mais en outre ils impliquent un énonciateur responsable du point de vue positif correspondant qui ne saurait en aucun cas être identifié au locuteur. Selon une telle hypothèse, un énoncé comme « Ce mur n'est pas blanc » met sémantiquement en scène un énonciateur soutenant que ce mur est blanc, auquel s'oppose un autre énonciateur, identifié au locuteur, responsable de ce qui est exprimé dans la proposition négative. Diverses analyses sémantiques multipliant les énonciateurs au gré des enchâssements, clivages, appositions, connecteurs, prédicats axiologiques, marques modales, et autres formes linguistiques se sont ainsi développées ces dernières années, montrant que l'hypothèse d'Oswald Ducrot est un instrument théorique très puissant susceptible de rendre compte d'un grand nombre de phénomènes jusqu'ici partiellement inexplorés. Il faut mentionner à ce sujet les travaux du cercle dit des « polyphonistes scandinaves »<sup>5</sup>, qui ont contribué à clarifier et à systématiser certains aspects de la théorie d'Oswald Ducrot, notamment en ce qui concerne la nature des diverses formes de liens (de prise en charge, accord, désaccord, etc.) susceptibles de mettre le locuteur en rapport avec les différents points de vue impliqués dans son discours, parfois de relier ces points de vue à d'autres instances discursives comme l'interlocuteur ou différents tiers plus ou moins abstraits, jusqu'à certaines voix collectives, vérités générales, etc. Les travaux de Henning Nølke, en particulier, mériteraient ici une présentation détaillée, notamment en ce qui concerne la nécessité de distinguer entre ce qui a trait aux instructions linguistiques et aux aspects pragmatiques de la polyphonie, entre ce qui tient à la forme polyphonique des phrases de la langue et ce qui relève des aménagements interprétatifs que ces phrases entraînent, lorsqu'il s'agit d'accéder aux sens des énoncés en contexte et des discours.

## Polyphonie linguistique ou contextuelle

14-Ce dernier point est important en ce qui concerne la nature des faits auxquels s'applique la notion de polyphonie. On sait que toute l'entreprise d'Oswald Ducrot consiste à ancrer les faits pragmatiques en amont de l'interprétation des énoncés, dans la structure linguistique des phrases de la langue, à les affranchir au mieux de toute influence

contextuelle. Or, une telle entreprise entraîne un glissement des faits pris en compte, un changement de nature des observables, qui n'est pas sans effets sur leur appréhension empirique. Ainsi la radicalisation progressive de leur théorie de l'argumentation dans la langue a-t-elle amené Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe à dissocier toujours plus scrupuleusement l'objet de leur analyse, à savoir les instructions argumentatives propres aux mots et aux phrases, des raisonnements argumentatifs visant à la persuasion dans le discours. À tel point qu'aucun lien ne peut plus aujourd'hui être établi entre deux pôles qui étaient tout de même reliés au départ et destinés au moins à être articulés dans la théorie. En ce qui concerne la notion de polyphonie, le glissement est comparable. Parmi les observations susceptibles d'avoir contribué à mettre Oswald Ducrot sur la voie des premières formulations de sa théorie figure indubitablement sa distinction très ancienne, bien antérieure à son recours à la notion même de polyphonie, entre négation descriptive et négation polémique. Selon Oswald Ducrot (1972), si la négation descriptive n'engendre précisément qu'une simple description de ce dont il est question, analogue à n'importe quelle formulation positive (lorsque l'on dit par exemple « Il n'y a pas un nuage au ciel » plutôt que « Le ciel est bleu » ou « Il fait beau » pour qualifier le temps), la négation polémique s'oppose, en revanche, à une affirmation positive antérieure, tout au moins à un point de vue positif imputé au destinataire (si l'on dit « Ce mur n'est pas blanc » pour réfuter le point de vue de quelqu'un qui pense ou vient de soutenir le contraire). Dans le second cas, la négation met en scène un point de vue auquel elle s'oppose. Cette première esquisse de théorie polyphonique permettait d'opposer deux formes de négation que l'on pouvait encore appréhender comme des emplois différents – respectivement non polyphonique pour la négation descriptive, et polyphonique pour la négation polémique – du morphème de négation. Mais si l'on admet, à la suite d'Oswald Ducrot (1984), que toute phrase négative est polyphonique en vertu de sa forme négative, que le morphème de négation lui imprime une forme polyphonique, dès lors la distinction entre négation descriptive et polémique n'est plus d'aucun secours et devient même un obstacle à l'appréhension du phénomène. Non seulement la notion de polyphonie ne permet plus d'opposer négation descriptive et négation polémique, mais il ne reste plus qu'à démontrer que la négation descriptive est une forme trompeuse ou affaiblie de négation polémique, que toute négation est polémique en quelque sorte, de façon plus ou moins perceptible à un niveau empirique.

15- Contrairement à la notion d'argumentation dans la langue, au sens d'Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe (1983), que plus personne aujourd'hui ne confond avec celle d'argumentation au sens commun, inspirée d'Aristote et de la tradition rhétorique, la notion de polyphonie se prête encore à diverses interprétations qui oscillent précisément entre langue et discours selon les cas. Certaines approches la conçoivent à un niveau purement linguistique, indépendamment de toute influence contextuelle, comme un instrument permettant d'homogénéiser les nombreuses stratifications qui parcourent le sens des phrases à différents niveaux. C'est ainsi que les phrases négatives ou interrogatives ont été définies comme consistant systématiquement à mettre en scène un point de vue qu'elles servent à nier ou à interroger, que l'opposition entre marque modale et contenu propositionnel, ou entre les éléments articulés par un connecteur comme « mais », ou « si », par exemple, se prêtent à une multiplication des énonciateurs mis en jeu. La notion de polyphonie renvoie ici à une conception du sens qui consiste à généraliser et à ancrer dans la langue certains effets d'hétérogénéité énonciative plus ou moins perceptibles en contexte ; le prix à payer étant alors de devoir trouver d'autres moyens de qualifier ce qui rend précisément ces effets plus ou moins perceptibles en contexte, parfois d'autres moyens de rendre compte des faits mêmes qui justifient empiriquement d'avoir recours à une approche polyphonique. À l'opposé de ce genre d'appréhension du phénomène, d'autres approches comme celle d'Eddy Roulet (1985) insistent avant tout sur ce qui caractérise en propre, par opposition aux énoncés simples ou ordinaires, certaines formes d'énoncés exprimant un point de vue autre que celui du locuteur. La notion de polyphonie s'applique alors en priorité à certaines formes d'échos proches de ce qui se produit dans

notre dernier exemple – où le locuteur paraphrase, reproduit mimétiquement le point de vue de Marc Dutroux dans son propre discours – plutôt qu'à n'importe quelle phrase de la langue hors contexte. Le bénéfice que l'on retire est alors de disposer d'un instrument permettant de rendre compte de ce qui caractérise en propre les énoncés au style indirect libre, par exemple, ou encore les énoncés ironiques, concessifs ou réfutatifs, de montrer que les faits en question ont tous en commun de faire écho – chacun à leur manière mais selon un procédé fondamentalement identique – à un discours objet que le locuteur ne prend pas personnellement ou sérieusement en charge<sup>6</sup>. Prenons quelques exemples précis permettant d'illustrer une telle appréhension que l'on pourrait dire contextuelle de la notion de polyphonie, conception qui s'inspire d'Oswald Ducrot mais résiste autant que possible à l'intégration linguistique du phénomène.

16-Le cas de la négation est tout à fait exemplaire à ce sujet, me semble-t-il, et j'y reviens donc encore une fois brièvement. Si l'on conçoit toute phrase négative comme polyphonique, il faut alors supposer que la langue possède deux ou même trois formes distinctes de négation (si l'on ajoute à la négation descriptive et à la négation polémique le cas de la négation qu'Oswald Ducrot qualifie de métalinguistique où le locuteur réfute l'usage d'une expression plutôt qu'un point de vue contraire, par exemple dans le cadre d'un énoncé du type « Ce mur n'est pas blanc mais parfaitement immaculé »). Outre le fait que cela complexifie considérablement l'appareil linguistique, la principale difficulté est alors de savoir que faire de la négation qu'Oswald Ducrot appelait descriptive à l'origine, d'expliquer en quoi elle s'oppose à la négation polémique (d'expliquer par exemple comment il se fait, quoi qu'en dise ce dernier, qu'on n'enchaîne pas sur une négation descriptive par un énoncé commençant par « au contraire », qu'un enchaînement du type « Il n'y a pas un nuage au ciel, au contraire il est tout bleu » n'est interprétable que si la négation est polémique). Or, cette difficulté disparaît comme par enchantement si l'on considère que la langue ne possède qu'une seule et même forme de négation, dépourvue de toute dimension polyphonique, et que c'est au niveau de l'interprétation contextuelle des énoncés négatifs qu'une opposition apparaît entre certains usages descriptifs non polyphoniques de la négation, d'une part, et entre, d'autre part, certains usages polémiques ou métalinguistiques de la négation relevant respectivement des deux formes de polyphonie envisagées par Oswald Ducrot. La négation polémique consisterait à mettre en scène un énonciateur assimilé à un point de vue distinct que rejette le locuteur, alors que la négation métalinguistique consisterait quant à elle à mettre en scène un locuteur de second niveau, associé à l'énonciation de telle ou telle expression rejetée par le locuteur principal. La seule différence avec l'approche d'Oswald Ducrot (mais elle est de taille, il faut bien l'admettre) consiste alors à concevoir la polyphonie comme une dimension de l'interprétation de certains énoncés négatifs en contexte, plutôt que comme une dimension de la signification des phrases négatives. La polyphonie tient ici à une forme d'écho que les phrases négatives instaurent seulement en certaines circonstances, soit avec le point de vue d'un autre énonciateur dans le cas de la négation polémique, soit avec l'énonciation d'un autre locuteur dans le cas de la négation métalinguistique.

17-Le même genre de discussion mériterait d'être ouverte, à mon sens, en ce qui concerne un grand nombre de faits dont je passe ici rapidement quelques-uns en revue sans les approfondir. Prenons le cas des modalités épistémiques, par exemple lorsqu'un contenu propositionnel se trouve assorti d'un modalisateur comme « peut-être ». Certaines analyses récentes ont émis l'hypothèse que toute forme de modalisateur épistémique renvoie à un point de vue, c'est-à-dire à un énonciateur distinct de celui auquel renvoie le contenu propositionnel qu'il prend pour objet. Ainsi une phrase de la forme « Peut-être que Pierre est paresseux », « Pierre est peut-être paresseux », mettrait-elle systématiquement en scène au moins deux énonciateurs, dont l'un serait associé au point de vue selon lequel Pierre est paresseux, l'autre au point de vue exprimé par le modalisateur, auquel le locuteur s'identifie. Une telle analyse ne fait pas problème en soi et pourrait même être intéressante à différents titres. Néanmoins, la difficulté que j'y vois, c'est qu'elle risque de faire écran à une tout autre forme de polyphonie associée à certains usages particuliers de « peut-être ». En effet, dans ces conditions, comment faire la distinction entre le



fonctionnement des modalisateurs épistémiques en soi et ce qui se produit dans le cadre de certains énoncés concessifs du type « Peut-être que Pierre est paresseux, mais sur ce coup-là il n'a pas ménagé sa peine », ou encore de certains énoncés à valeur réfutative ou sarcastique du type « Pierre est paresseux peut-être. Tu as vu à quelle heure il s'est levé ce matin ? », où très clairement certains facteurs contextuels font de « peut-être » une sorte de marqueur polyphonique signalant que la proposition « Pierre est paresseux » fait écho à un point de vue dont le locuteur se dissocie. De même, si l'on stipule qu'un connecteur comme « mais » instaure systématiquement une opposition entre un point de vue antécédent dont le locuteur se dissocie, et un point de vue conséquent auquel il s'associe, comme saisir alors ce qui caractérise le cas des « mais » concessifs (par exemple assortis de « certes »), dont l'antécédent fait écho au point de vue de l'interlocuteur ? Et comment saisir ce qui oppose les questions échos aux questions simples, si ces dernières sont systématiquement polyphoniques ? Et que dire encore d'une question écho en « si » du type « Si Pierre est paresseux ? Tu n'a qu'à le demander à Paul », si l'on a préalablement admis que la conjonction « si » en soi est un marqueur de polyphonie ? J'en passe et des meilleures évidemment car la liste est longue. Comme il apparaissait précédemment lorsqu'il était question de la négation, la notion de polyphonie ne renvoie pas aux mêmes faits lorsqu'elle s'applique à la signification des phrases ou à l'interprétation des énoncés en contexte.

## Conclusion

18-L'objectif n'était bien évidemment ni de prendre position pour une option théorique ou pour une autre, ni de chercher à concilier, à articuler ces conceptions respectivement linguistique et contextuelle de la polyphonie (pour ne reprendre que la dernière opposition prise en compte). Il s'agissait surtout de souligner l'indétermination, l'instabilité d'une notion appliquée à un domaine de faits qui n'est pas homogène, même s'il existe certains liens de parenté entre les différents aspects du langage dont il vient d'être question. Non seulement la notion de polyphonie s'applique à différentes sortes d'hétérogénéité énonciative à l'intérieur du sens, mais elle se trouve être en quelque sorte tiraillée, écartelée même, entre le pôle instructionnel ou linguistique des phénomènes qu'elle prend pour objet d'une part, et leur pôle contextuel ou pragmatique d'autre part. D'un côté, la polyphonie est une propriété générale de la signification des phrases de la langue ; de l'autre, il s'agit d'un effet de sens particulier lié à diverses formes d'échos, d'intégrations mimétique du discours ou du point de vue d'autrui dans un discours de premier niveau. Même limitée aux acceptions découlant des analyses d'Oswald Ducrot, la notion de polyphonie s'expose ainsi à un risque de dilution ou d'éclatement susceptible de l'affaiblir si l'on n'y prend garde. Trop souple et impressionniste sans doute, applicable à un ensemble de faits parfois sans lien apparent ou empiriquement saisissable, elle pourrait finir par perdre de vue son objet qui déjà se dilue entre différentes approches divergentes. Ceci dit, rien n'interdit non plus de conclure sur une note moins pessimiste, comme le fait Henning Nølke dans l'article « Polyphonie » du *Dictionnaire d'analyse du discours* de Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau (2002, 448), lorsqu'il écrit que « rien ne semble empêcher la collaboration des différentes approches. On pourrait imaginer un modèle modulaire où l'analyse linguistique fournirait des matériaux à l'analyse du discours qui, à son tour, servirait aux analyses littéraires. Ou bien, en sens inverse, que les analyses littéraires et de discours fourniraient des données au développement de la théorisation linguistique ». Tout un programme en perspective, dont la notion de polyphonie ne serait d'ailleurs pas la seule à bénéficier parmi les différents aspects de ce que l'on appelle le sens.

## Bibliographie

---

Des DOI (Digital Object Identifier) sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition. Les utilisateurs des institutions abonnées à l'un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

Anscombre J.-C., Ducrot O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.  
DOI : [10.3406/lqge.1976.2306](https://doi.org/10.3406/lqge.1976.2306)

Austin J.-L., 1970, *Quand dire c'est faire*, trad. de l'anglais par G. Lanes, Paris, Éd. du Seuil.

Authier-Revuz J., 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 2, pp. 91-151.  
DOI : [10.3406/drlav.1982.978](https://doi.org/10.3406/drlav.1982.978)

— 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, 2 tomes, Paris, Larousse.

Bakhtine M., 1934, *Esthétique et théorie du roman*, traduit du russe par D. Olivier, Paris, Gallimard, 1978.

— 1953, *Esthétique de la création verbale*, trad. du russe par A. Aucouturier, Paris, Gallimard, 1984.

Bally Ch., 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, 1965.

Benveniste É., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

Charaudeau P., 1993, « Des conditions de la mise en scène du langage », pp. 27-65, in : Decrosse A., éd., *L'Esprit de société*, Bruxelles, Mardaga.

Charaudeau D., Maingueneau P., dirs, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éd. du Seuil.

Chiss J.-L., « La stylistique de Charles Bally : de la notion de sujet parlant à la théorie de l'énonciation », *Langages*, 77, pp. 85-94.  
DOI : [10.3406/lqge.1985.1506](https://doi.org/10.3406/lqge.1985.1506)

Ducrot O., 1972, *Dire et ne pas dire*, Paris, Éd. de Minuit.

— 1982 « La notion de sujet parlant », pp. 65-93, in : Ricœur P., éd., *Recherches philosophiques sur le langage*, Cahier du groupe de recherche sur la philosophie du langage, université des sciences sociales de Grenoble.

— 1984, « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », pp. 171-233, *Le dire et le dit*, Paris, Éd. de Minuit.

— 1989, « Énonciation et polyphonie chez Charles Bally », pp. 165-191, *Logiques, structures, énonciation*, Paris, Éd. de Minuit.

Fløttum K., 2000, « Note sur la problématique des niveaux de l'analyse polyphonique, de la phrase au texte », *Polyphonie linguistique et littéraire*, 2, Samfundslitteratur Roskilde, pp. 19-31.

Genette G., 1972, *Figures III*, Paris, Éd. du Seuil.

— 1983, *Nouveau discours du récit*, Paris, Éd. du Seuil.

Kristeva J., 1969, « Le mot, le dialogue et le roman », in : pp. 82-112, *Séméiotiké. Recherches pour une sémanalyse*, Paris, Éd. du Seuil.

Maingueneau D., 1998, *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.

Mouillaud M., Tétu J.-Fr., 1989, *Le journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Nølke H., 2001, « La ScaPoLine 2001 : Version révisée de la théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique », *Polyphonie linguistique et littéraire*, 3, Samfundslitteratur Roskilde, pp. 43-65.

Nølke H., Fløttum K., Norén C., 2004, *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Éd. Kimé.

Nølke H., Olsen M., 2000, « Polyphonie : théorie et terminologie », *Polyphonie linguistique et littéraire*, 2, Samfundslitteratur Roskilde, pp. 45-169.

Norén C., 2000, « Remarques sur la notion de point de vue », *Polyphonie linguistique et littéraire*, 2, Samfundslitteratur Roskilde, pp. 33-44.

Perrin L., 1993, *L'ironie mise en trope. Du sens des énoncés hyperboliques et ironiques*, Paris, Éd. Kimé.

— 2000, « Remarques sur la dimension générique et sur la dimension dénomminative des proverbes », *Langages*, 139, pp. 69-80.

— 2002, « Figures et dénominations », *Semen 15, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, 2002, pp. 141-154.

— 2003a, « Citation, lexicalisation et interprétation des expressions idiomatiques », pp. 281-291, in : Authier-Revuz J., Doury M., Reboul-Touré S., dirs, *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.

— 2003b, « Style indirect, opacité, point de vue », *Polyphonie - linguistique et littéraire*, 7, Samfundslitteratur Roskilde, pp. 63-93.

Perrin L., Deshaies D., Paradis C., 2003, « Pragmatic functions of local diaphonic repetitions in conversation », *Journal of Pragmatics*, 35, pp. 1843-1860. DOI : [10.1016/S0378-2166\(03\)00117-6](https://doi.org/10.1016/S0378-2166(03)00117-6)

Roulet E., 1993, « De la structure diaphonique du discours épistolaire », *Annales littéraires de l'université de Franche-Comté*, pp. 85-99.

— 2001, *Un modèle d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, P. Lang.

Roulet E. et al., 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, P. Lang.

Todorov T., 1981, *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Éd. du Seuil.

